

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LT

~~SV~~

~~EF~~

~~KL~~

~~EK~~

~~BS~~

MO

LIBRARY DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-3)

Le paradoxe des petites et moyennes entreprises

I - Des condamnées qui se portent bien

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 4-12)

La crise monétaire; L'impact des mesures commerciales américaines ; Prise de position de l'industrie des Six; La conjoncture européenne ; La question des aciers japonais ; Le programme de recherches d'Euratom.

- EUROFLASH (P. 14-46)

Sommaire Analytique, P. 14

Index Alfabétique, P. 43

N° 627 - 14 Septembre 1971

Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Ludwig Ehrhard remarquait un jour, alors qu'il était Chancelier du gouvernement de Bonn : "Dans un monde où la volonté d'être moderne, devenue une fin en soi, se concrétise par la constitution de gigantesques unités de production, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises (PME) sont les ultimes barrières contre cette obsession irréfléchie et illusoire". Quand on constate combien se sont multipliées depuis, dans toute l'Europe, les concentrations et fusions d'entreprises, on est tenté de se demander si les petites et moyennes entreprises ne constituent pas une "barrière" elle-même illusoire contre l'invasion de ces gigantesques unités de production. Autrement dit, on se pose la question de savoir si cette barrière a quelque chance de tenir. Il est devenu tellement courant d'entendre ironiser sur les PME, qu'elles appartiennent au secteur industriel ou au secteur commercial, sur la routine dont elles sont l'illustration, sur l'incompétence de leurs dirigeants, sur l'individualisme si parfaitement contraire au sens - socialiste bien sûr - de l'histoire dont ceux-ci font preuve, que la tentation est grande pōur beaucoup de régler leur sort d'une formule définitive.

Pourtant, à mesure que passent les années, économistes, hauts fonctionnaires, dirigeants politiques découvrent avec surprise, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis et au Japon, que, contrairement au pronostic général, les PME, loin de disparaître, semblent manifester une étonnante vitalité, non seulement dans le secteur commercial et celui des services, mais aussi dans le secteur industriel. L'opinion commence donc à se faire jour, ici et là, que l'entreprise individuelle - car c'est bien de cela qu'il s'agit - possède un dynamisme qui a sans doute été sous-estimé, une souplesse bien supérieure à celle qu'imaginaient les augures, grâce à laquelle elles se montrent aptes à s'adapter à un monde en plein changement. (1)

Au printemps 1971, le Comité de l'Industrie qui fonctionne au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a publié un rapport de synthèse consacré au problème des PME en Europe. Les rapporteurs, qui ont eu le mérite de se référer constamment à ce qui se passe dans ce domaine si particulier aux Etats-Unis et au Japon, se sont attachés tout spécialement à l'étude des petites et moyennes entreprises à caractère industriel. Certaines de leurs conclusions sont frappantes :

- Parmi les entreprises industrielles, celles qui emploient moins de 50 personnes représentent, en nombre: 91 % du total en Belgique; 97,3% en France où, sur les 688.200 entreprises considérées (artisanat compris), quelque 578.000 emploient moins de cinq personnes; 76,1 % en République Fédérale; 94,8 % au Japon; 83 % aux Etats-Unis. Pour deux autres pays, le critère du classement n'est

(1) Voir notamment OME N° 580 p. 5-10 - Petite entreprise et groupe multinational : alliance ou rivalité ? par Edmond de Rothschild.

pas 50, mais 100 personnes employées. Il s'agit de l'Italie, où la proportion est de 83 % (en excluant l'artisanat, soit déjà 555.000 entreprises), et du Royaume-Uni où elle est de 88,3 %.

- Si l'on remonte la "barre" de l'effectif employé jusqu'au chiffre de 500, la proportion des PME est encore plus surprenante : 99,8 % en France, 97,4 % en Allemagne, 99 % en Italie, 99,7 % au Japon, 97, 2 % au Royaume-Uni, 98,4 % aux Etats-Unis.

Certes, les chiffres de l'OCDE n'éclairent pas la situation la plus récente puisqu'ils remontent, selon les pays, à une période couvrant les années 1963 à 1967. Mais les éléments d'information dont on peut disposer pour les années suivantes permettent de constater que, nulle part, les ordres de grandeur n'ont sensiblement varié. Ce qui est remarquable au contraire, c'est, dans tous les pays européens considérés, tout comme au Japon et aux Etats-Unis, l'extraordinaire stabilité du nombre des PME prises dans leur ensemble, face à l'intense mouvement de regroupement observé pour les grandes entreprises. Le fait est à souligner.

Cela étant, quand on s'efforce d'aller au-delà des statistiques globales pour sérier les entreprises dans chaque pays selon les industries auxquels elles appartiennent, les résultats ne sont évidemment plus les mêmes : il est clair, par exemple, que la structure de l'industrie textile et celle de l'industrie électronique ne sont pas identiques, loin s'en faut. Ce qui conduit à s'interroger sur ce que l'on entend exactement par PME dans les divers pays. D'emblée, on bute alors sur un obstacle de taille. En effet, s'agissant d'entreprises dont le caractère personnel est particulièrement accentué, toute définition précise s'avère difficile, voire impossible.

Assez curieusement, le Japon est l'un des très rares pays à donner aux PME un statut juridique spécial, fixé par une loi constitutionnelle. Ce texte fait état de "plafonds" qui s'expriment, selon les cas, en millions de Yens de chiffres d'affaires ou, plus généralement, en nombre de personnes employées : au maximum 300 personnes dans l'industrie, et 50 dans le commerce - critères qui distinguent nettement le secteur commercial et le secteur industriel, ont d'ailleurs le mérite de tenir compte, au mieux, des réalités économiques. Dans les autres pays, la notion de "plafond" n'a pas été systématisée au même point : l'usage, ou la physionomie propre de l'activité professionnelle ont conduit à l'adoption de maxima fort différents : 50 personnes employées par l'entreprise en Belgique, en Suisse, en Autriche ou en Suède; de 10 à 500 en France - avec l'artisanat en tant que subdivision: de 0 à 9 personnes; moins de 500, le plus souvent, aux Etats-Unis.

Mais il faut également noter le souci, qui apparaît ici et là, de trouver des critères plus précis que le nombre des salariés ou le chiffre d'affaires. Ainsi, aux Etats-Unis, la "Small Business Administration", l'Administration compétente pour les PME, se réfère-t-elle dans chaque cas un peu litigieux au texte de la loi qui, en 1953, lui a donné naissance. Il y est précisé : "La petite entreprise est une entreprise absolument indépendante tant au point de vue de son capital que de sa gestion, et qui n'occupe pas une position dominante dans son domaine d'activité". Selon les

cas, sont donc considérées comme PME les entreprises qui emploient moins de 500 personnes, ou celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à un certain plafond variable selon les industries.

C'est dans le même esprit qu'en France, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises lutte depuis quelques années pour faire admettre officiellement un double critère d'appréciation : devrait, selon elle, entrer dans la catégorie des PME toute entreprise dont le chef est à la fois le véritable propriétaire et le directeur effectif. Si l'on adoptait cette définition pour le Japon, par exemple, on s'apercevrait que l'étonnante expansion économique de ce pays est assurée sur la base de structures professionnelles constituées à raison de 99,5 % de PME - celles-ci employant ensemble 25 millions de personnes, soit 80 % environ de toute la population active non-agricole. Voilà qui, sans la moindre ambiguïté, suffirait à démentir les prédictions sur la fin prochaine autant qu'inéluctable des petites et moyennes entreprises.

Les choses sont cependant moins nettes lorsque, prenant en considération la seule production industrielle, on cherche à préciser dans chaque pays la place qu'y occupent les PME. Tout au plus arrive-t-on alors à des ordres de grandeur : 27 % environ en Grande-Bretagne, par exemple, ou 42 % en France (mais ici, artisanat exclu). Pour les Etats-Unis, selon une estimation généralement admise, l'ensemble des PME (industrielles et commerciales) couvrirait environ 52 % du total de l'activité économique du pays; pour la France, des calculs analogues aboutissent au chiffre de 62 %.

Quoiqu'il en soit, un fait apparait certain : l'importance des PME est très supérieure - en poids économique, et pas seulement en nombre - à ce que l'on imagine communément, et il en va ainsi jusque dans les pays les plus évolués, les plus industrialisés. Une telle affirmation, même si de nouvelles séries statistiques étaient appelées à l'assortir de légères nuances, ne s'en inscrit pas moins à l'encontre de ce que chacun, dans son pays, croit être son expérience quotidienne, à savoir la contraction rapide du rôle des PME. Cette contradiction entre statistiques et expérience doit nécessairement avoir une explication que nous tenterons de découvrir dans une prochaine "Lettre".



LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA CRISE MONÉTAIRE. - Les Ministres des Finances des Six se sont finalement bien réunis le 13 septembre à Bruxelles, en dépit des rumeurs qui - la semaine dernière - avaient couru sur la remise éventuelle, de cette session. Deux raisons avaient été invoquées, surtout du côté du Benelux, pour justifier une telle remise : en premier lieu, la volonté de faire participer les Ministres des Affaires Etrangères aux travaux monétaires, ceux-ci débordant largement le seul domaine technique (Or une session des Ministres des Affaires Etrangères est prévue pour le 20 septembre); en second lieu, les divergences sensibles entre la République Fédérale et la France, que des entretiens bilatéraux - dont M. Mario Ferrari-Aggradi, Président en exercice du Conseil des Six, était le pivot - n'ont pas réussi à supprimer. Toutefois ces entretiens avaient, semble-t-il, permis de dégager un certain nombre de tendances d'ordre stratégique ou tactique sur lesquelles il est encore difficile de porter un jugement de valeur.

- 1°) Il n'y a pas le feu dans la maison. Les quatre "systèmes" de change qui ont été mis en place en République Fédérale, en France, au Benelux et en Italie fonctionnent vaille que vaille. La situation - et l'absence d'un accord des Six pour adopter un système unique - dit-on volontiers dans telle ou telle capitale, n'est pas dramatique. Aucun des protagonistes de l'affaire n'a pu démontrer aux autres que son système était le meilleur; aucun n'a fait faillite.

- 2°) Les régimes provisoires laissent le temps aux Six de s'attacher à l'essentiel, la réforme du système monétaire international, qu'ils sont décidés à promouvoir. C'est là un nouvel élément d'importance car, jusqu'à présent, les Etats membres n'avaient pas manifesté une telle volonté. Reste à savoir si cet intérêt porté au problème essentiel, mais à échéance moins immédiate que l'unification des marchés de change des Six, n'est pas simplement une manière d'estomper un profond désaccord sur ce dernier problème.

- 3°) Les problèmes monétaires ne sont qu'une partie - capitale certes - du dossier dont il faudra débattre globalement avec les Etats-Unis et sans doute le Japon, et qui comprend aussi les questions commerciales, les questions militaires et les relations avec le tiers monde.

Cette prise de conscience des véritables problèmes est sans aucun doute un événement favorable. Il reste que la réforme du système monétaire international - et, à plus forte raison, une discussion globale avec les Etats-Unis - demandera de longs mois. Chacun en est conscient et ne manque pas de le souligner. D'ailleurs, une réforme du système monétaire international devrait faciliter la solution de certains problèmes monétaires qui sont propres à la Communauté.

Il n'en demeure pas moins que l'installation des Six dans le "provisoire durable" actuel comporte d'énormes risques. Les différents systèmes de change appliqués aujourd'hui donnent sans doute, séparément, satisfaction aux Etats membres. En revanche ils sont loin d'être satisfaisants du point de vue de la Communauté dans son ensemble. Le Marché Commun agricole est menacé. Quand il faudra commercialiser les récoltes, d'ici deux mois, on devra se rendre compte que les mesures de péréquation mises en place aux frontières sont bien fragiles. Ne parlons pas de l'Union économique et monétaire : les Six en sont très loin. Mais il y a peut-être plus grave : qu'au bout d'un certain nombre de mois, les agents économiques en arrivent à la conclusion que le Marché Commun n'est plus cette zone de développement économique privilégiée - qu'on a cherché à promouvoir depuis des années. Quel sera le comportement des industriels s'ils s'aperçoivent, toutes proportions gardées, qu'il y a presque autant de risques à commercer avec la République Fédérale qu'avec n'importe quel pays Sud américain ? On peut perdre l'"habitude" de la Communauté beaucoup plus vite qu'on ne l'a prise.

Dans ces conditions, il importe que les Six ne se contentent pas de l'amalgame des différents systèmes qu'ils ont imaginés. Certes ces systèmes sont conservatoires, sont transitoires. Mais le transitoire peut être plus ou moins satisfaisant. Les Etats membres devraient donc s'efforcer d'harmoniser leurs régimes, d'en corriger les défauts et d'en combler les lacunes, notamment pour la République Fédérale en ce qui concerne la lutte contre les capitaux spéculatifs. Car une question doit être posée, en tout état de cause, et quoiqu'il advienne dans l'avenir dans le domaine monétaire européen ou international il circule sur le marché des eurodevises des capitaux représentant un montant de quelque \$ 70 milliards. Aucune réforme ne tiendra si on ne trouve les moyens de se protéger de ce hot money, soit en le fixant à long terme, soit en le résorbant d'une manière ou d'une autre.

A la fin de la semaine, la Commission a adressé aux Etats-membres une "communication" dans laquelle elle présente un certain nombre d'observations de nature à faciliter l'établissement d'une position commune des Six en vue de la réforme du système monétaire international.

- 1°) Un équilibre satisfaisant dans les relations internationales ne sera rétabli que si un réalignement est effectué dans les rapports de parité entre les monnaies des pays industrialisés. Un tel réalignement devrait inclure les monnaies de tous les pays concernés, y compris le dollar. Il devrait s'effectuer dans des conditions telles que la répartition du fardeau de l'ajustement tienne compte des situations économiques relatives de ces pays. A cet égard, il est difficile d'apprécier de telles situations économiques tant que reste en vigueur la surtaxe de 10 % introduite par Washington sur les importations américaines.

- 2°) Le nouvel équilibre des paiements internationaux ne pourra être maintenu que si, à l'avenir, tous les pays ou groupes organisés de pays respectent, sans exception, les obligations et contraintes du processus d'ajustement de la balance des paiements et mettent en oeuvre les politiques internes appropriées.

- 3°) Les réformes à apporter au système monétaire international devront respecter le principe de la fixité des parités, qui est nécessaire à la sécurité des transactions et à l'expansion des échanges. Cependant, le bon fonctionnement d'un système de parités fixes exige que des mesures soient mises en oeuvre à l'égard des mouvements internationaux de capitaux. Les accords de Bretton-Woods présentent sur ce point de graves lacunes. Ces lacunes pourraient être comblées en recourant à la fois à un élargissement modéré des marges de fluctuation, afin de pallier les conséquences des mouvements de capitaux induits par des différences de taux d'intérêt, et à une régulation effective des flux de capitaux à court terme.

- 4°) Les liquidités internationales continueront à être constituées par l'or et, pour une part croissante, par des instruments de réserve collectivement créés et gérés sur le plan international. Cela implique l'adaptation et le développement du système des droits de tirage spéciaux. Il importe donc d'organiser une diminution progressive du rôle d'instrument de réserve joué par les monnaies nationales.

L'occasion devrait être saisie pour que soient renforcées l'autorité et les possibilités d'action du FMI dans tous les domaines où s'exercent ses compétences, et pour que des dispositions utiles soient prises afin que la Communauté s'affirme en tant que telle au sein de cette institution. Les difficultés monétaires actuelles comportant pour la CEE des dangers indiscutables, la Commission renouvelle avec insistance ses propositions du 19 août dernier. Elle déclare **n** pas sous-estimer les difficultés tenant au fait qu'il est impossible d'envisager d'ores et déjà la fixation de nouveaux rapports de parité entre les monnaies des Etats membres, mais elle réclame le choix d'un "système intérimaire" propre à limiter les inconvénients de la situation actuelle pour la Communauté :

- établissement de taux de change fixes et "réalistes" à convenir entre les Six sans que les parités officielles en soient préjugées.

- introduction d'une certaine flexibilité des changes à l'égard de l'extérieur; maintien, puis rétrécissement des marges entre les Six

- application par tous les Etats membres de mesures strictes pour se protéger des mouvements massifs de capitaux

- interventions concertées des Banques centrales des Etats membres réalisées progressivement en monnaies nationales, en attendant que la Communauté dispose d'une unité de compte autonome.

- institution d'un mécanisme de solidarité financière conduisant à la création d'un Fonds Européen de coopération monétaire.

L'IMPACT DES MESURES COMMERCIALES AMERICAINES.- Les experts de la Commission évaluent à \$ 5.780 millions environ (soit 88 % des exportations des Six vers les Etats-Unis) le montant des exportations européennes frappées par la surtaxe de 10 % appliquée par l'Administration américaine. Les exportations communautaires vers les USA se sont élevées en 1970 à \$ 6.574 millions. Sur ce total, les ventes à droit nul ne se montaient qu'à \$ 582 millions et les ventes soumises à contingents à \$ 212 Millions.

La CEE est, avec le Japon et le Royaume-Uni, le partenaire le plus frappé en ce qui concerne la part de ses exportations atteinte par la surtaxe américaine (la plupart des exportations du Canada vers les USA se font en suspension de droit). Par conséquent, si la surtaxe américaine n'est pas discriminatoire dans son principe, elle l'est dans ses conséquences vis à vis de la CEE et du Japon.

Par Etat membre et au regard de la taxe de 10 % , les exportations vers les USA se sont ventilées de la manière suivante en 1970 (en \$ millions) :

	Exportations totales	Droits nuls	Exportations taxées	Restric- tions quan- titatives	Exporta- tions frappées	%
Pays-Bas	524	91	433	41	392	75
UEBL	696	95	601	21	580	83
France	930	144	786	17	769	83
Allemagne	3112	175	2937	23	2914	94
Italie	1312	77	1235	110	1125	86
CEE	6574	582	5992	212	5780	88

Les principaux secteurs communautaires concernés sont les suivants (y compris les exportations réalisées en exemption de droit aux Etats-Unis) - en \$ millions :

<u>alcools</u>	<u>chimie</u>	<u>produits textiles (*)</u>	<u>vêtements (**)</u>	<u>verre</u>
165	380	250	175	105
<u>fer et acier</u>	<u>machines</u>	<u>automobiles</u>	<u>chaussures</u>	<u>appareils scientifiques</u>
605	1195	1275	300	120

(*) à l'exclusion du coton et des vêtements
(**) y compris coton

En outre, il faut évidemment tenir compte des répercussions indirectes de la surtaxe américaine : les producteurs européens en souffriront tant sur les marchés des pays tiers, où la concurrence sera plus dure, que sur leur propre marché, plus durement attaqué par les exportateurs qui trouveront moins de place aux Etats-Unis.

PRISE DE POSITION DE L'INDUSTRIE DES SIX.- L'UNICE (Union des Industries de la CEE) vient de prendre position dans l'affaire monétaire internationale, position appuyée par les Fédérations centrales industrielles et d'employeurs des quatre pays candidats à l'adhésion. Les dispositions "particulièrement graves" prises par Washington, souligne l'UNICE, "risquent de susciter des mesures de rétorsion analogues, conduisant à la fois à une escalade dans les obstacles aux échanges et au développement des investissements de façon autarcique". L'UNICE "estime que le problème des nouveaux obstacles aux échanges internationaux devrait être examiné avec une priorité absolue, et elle se déclare disposée à appuyer toute initiative dans ce sens, sans négliger les efforts en vue d'éliminer les autres obstacles aux échanges qui subsistent encore".

En ce qui concerne la situation monétaire, l'UNICE considère, "de façon réaliste, qu'il ne sera pas facile de mettre sur pied immédiatement un nouvel arrangement mondial qui réponde à l'exigence fondamentale de la stabilité". Elle réaffirme ce qu'elle a déjà déclaré en mai 1971 : "Le fonctionnement normal du Marché Commun demande des relations fixes entre les monnaies des Etats membres". Elle souligne encore une fois les graves conséquences de l'incertitude monétaire sur les conditions de change. Le retour à des parités fixes "ne pourra être atteint de façon stable et définitive qu'avec la réalisation de l'Union économique et monétaire". Les expériences de ces derniers temps ont confirmé que cet objectif doit être poursuivi d'une manière plus décisive et plus rapide, pour éviter une détérioration progressive de la situation, qui pourrait devenir incontrôlable. L'instauration dans une dernière étape d'une monnaie unique reposant sur une zone étendue économiquement développée constituera un facteur non seulement de force pour l'Europe, mais d'équilibre pour l'ensemble des échanges mondiaux".

L'UNICE conclut qu'elle "verrait avec faveur un accord communautaire comportant la mise sur pied d'un système institutionnel de stabilisation des changes entre les pays membres, géré de façon communautaire et pouvant préfigurer graduellement les formules d'intervention pour la stabilité monétaire et pour une politique communautaire dans les rapports avec les pays tiers qui doivent caractériser une unité économique et monétaire".

LA CONJONCTURE EUROPEENNE.- Après sa vigoureuse expansion du premier trimestre, la production industrielle a connu durant les derniers mois une évolution plus hésitante. Une nette régression conjoncturelle a même été observée en Italie, imputable au climat social, toujours peu satisfaisant, ainsi qu'à la faiblesse de la demande intérieure, en particulier des investissements des entreprises. Un léger fléchissement, dû notamment aux grèves qui ont affecté d'importants secteurs industriels, a été enregistré en France et en Allemagne. D'une manière générale, l'expansion de la demande paraît se modérer progressivement dans tous les pays, sauf en France où elle reste très vive. En tout cas, les tensions sur l'appareil de production sont à présent moins aiguës, et l'appréciation des chefs d'entreprise sur leurs perspectives d'activité ne sont pas plus optimistes que précédemment.

Dans la plupart des pays de la CEE, le niveau de l'emploi est demeuré élevé au début de l'été. En même temps, les tendances à la détente ont persisté sur le marché du travail de plusieurs pays membres. C'est surtout le cas de la République Fédérale où depuis le mois d'avril, le nombre de personnes occupées dans l'industrie accuse une baisse en comparaison annuelle, tandis que le chômage s'accroît; pourtant, début juillet, on y comptait encore plus de cinq offres d'emploi non satisfaites pour un chômeur. En Italie, la faiblesse de la conjoncture a eu pour effet non seulement une nouvelle augmentation du nombre des chômeurs, mais aussi un ralentissement sensible de la migration d'agriculteurs indépendants vers d'autres activités. En France, les tensions sur le marché de l'emploi se sont, semble-t-il, de nouveau avivées, ce qui s'est traduit surtout par une augmentation du nombre d'offres d'emploi non satisfaites.

En ce qui concerne les prix, leur hausse rapide s'est poursuivie durant les derniers mois. En France, elle a même marqué une certaine accélération. La cause essentielle, outre la vigoureuse expansion de la demande de consommation, a été l'accroissement considérable des coûts : hausse des coûts mondiaux des matières premières et majorations importantes de salaires, allant de pair avec des progrès de productivité relativement limités. De plus, dans plusieurs pays, l'enchérissement des tarifs d'entreprises publiques et des loyers s'est répercuté nettement sur le coût de la vie.

Le recours à l'offre étrangère a eu tendance à se modérer dans la plupart des Etats membres sous l'effet du ralentissement de la conjoncture, si bien que le déficit commercial de l'ensemble de

la CEE vis à vis des pays tiers n'a vraisemblablement plus augmenté au cours des derniers mois. L'excédent extérieur de la République Fédérale a cessé de se réduire du fait d'une baisse prononcée des importations. En France par contre, la vigoureuse expansion de la demande intérieure a donné lieu à une accélération sensible du développement des importations; le niveau des exportations étant par ailleurs demeuré stationnaire, le déficit de la balance commerciale s'est de nouveau accru. Les exportations de l'Italie accusent une tendance nettement ascendante, tandis que la faiblesse de la demande intérieure a restreint ses achats de marchandises; le déficit du commerce extérieur de ce pays a, dès lors, continué à se réduire. Enfin les soldes extérieurs des Pays-Bas et de l'UEBL ont de nouveau été déficitaires, l'expansion des exportations s'étant ralentie alors que la propension à importer demeurait relativement ferme.

Le développement des échanges intracommunautaires s'est accéléré au cours des derniers mois. Abstraction faite de l'incidence des fluctuations des cours de change du mark et du florin, qui entraînent une augmentation des valeurs en dollar dans la statistique commerciale de la CEE, cette intensification des échanges tient avant tout à la demande de biens de consommation.

LA QUESTION DES ACIERS JAPONAIS.- Les sidérurgistes de la Communauté ont informé la Commission du développement anormal pris récemment par les pénétrations d'acier japonais. Cette évolution, que les mesures prises récemment par les Etats-Unis risquent d'amplifier, appelle selon les sidérurgistes une vigilance toute particulière en vue d'éviter de graves perturbations dans les économies des pays membres.

Au cours de la période de conjoncture sidérurgique exceptionnellement favorable des années 1968-69, prolongée jusqu'à l'été 1970, les exportateurs japonais avaient mis à profit la pénurie de certains produits laminés sur le marché européen pour s'y tailler une place de plus en plus importante. En fait, les fournitures d'acier en provenance du Japon ont presque doublé en un an, pour atteindre plus d'un million de tonnes, alors que les exportations d'aciers communautaires vers le Japon restent pratiquement nulles. Or, maintenant que le marché est à nouveau caractérisé par une sur-offre persistante, les livraisons japonaises se développent encore grâce à des prix sensiblement inférieurs aux prix rendus des entreprises communautaires. L'industrie sidérurgique des pays membres en ressent d'autant plus les effets que la demande intérieure d'acier est en stagnation, et recule même ici ou là, tandis que les stocks constitués dans le courant de l'année 1970 pèsent sur le marché.

Pendant le premier semestre 1971, la production communautaire d'acier brut a dû, dans ces conditions, être freinée de manière sensible : elle n'a atteint que 53,1 millions de tonnes d'acier brut, soit une diminution de 6,3 % par rapport à la période correspondante de 1970, alors que l'indice de la production industrielle dans son

ensemble à continué à croître, quoique de façon modérée. Parallèlement à cette baisse de la production communautaire, les capacités de production ont connu des hausses importantes (sans doute 8 % pour l'ensemble de l'année). Il s'ensuit le risque d'une baisse du taux d'utilisation des installations, c'est-à-dire d'une augmentation des coûts fixes par tonne produite. D'où une situation difficile dans certaines entreprises, d'autant que les prix de certaines matières premières et les coûts salariaux se sont trouvés majorés.

Le ralentissement conjoncturel se traduit d'ailleurs par une diminution notable des rentrées de nouvelles commandes de produits laminés : celles-ci sont tombées, sur le marché commun de l'acier, à seulement 29,7 millions de tonnes au premier semestre 1971, soit une réduction de 11,5 % par rapport à la période correspondante de 1970. Les ventes dans les pays tiers ont certes augmenté, mais sans pour autant compenser entièrement les pertes enregistrées à l'intérieur de la Communauté.

Les mesures américaines risquent maintenant d'aggraver sensiblement la situation. Les sidérurgistes avaient espéré pouvoir échapper à la taxe de 10 % sur les importations, puisque l'accord d'autolimitation des livraisons sur le marché américain qu'ils avaient conclu en 1968 avec les autorités américaines était assorti de la condition que Washington ne prendrait pas de mesures protectionnistes dans le domaine de l'acier. Pourtant, lorsque M. Jacques Ferry, Président en exercice de l'Association des sidérurgistes, s'est rendu à Washington pour y négocier une prorogation de cet accord, qui expire fin 1971, il s'est heurté au refus des Américains d'exempter l'acier de la surtaxe à l'importation. Les négociations ont donc été rompues, et l'accord actuellement en vigueur a été dénoncé par M. Ferry.

Le problème des exportations de produits laminés vers les Etats-Unis est d'ailleurs particulièrement grave, étant donné que les utilisateurs, négociants et producteurs américains avaient constitué des stocks importants dans la perspective d'une grève éventuelle des travailleurs métallurgistes. En juillet dernier, cette menace de grève a pu être écartée et les quantités stockées pèsent maintenant sur le marché, diminuant d'autant les possibilités d'écoulement. Avec la surtaxe de 10 % et les effets des mesures monétaires prises par Washington, il sera donc de plus en plus difficile à l'acier européen de pénétrer sur ce marché.

Mais les producteurs européens ne sont pas les seuls à être touchés par ce développement. La sidérurgie japonaise elle aussi voit se réduire ses possibilités d'écoulement sur le marché américain. Elle cherche donc nécessairement à écouler les disponibilités ainsi libérées sur les autres marchés d'importation, notamment le Marché Commun et les traditionnels marchés de la sidérurgie européenne. Cette dernière a ainsi le plus grand intérêt à ce que les négociations commerciales entre la Communauté et le Japon - et qui visent notamment l'instauration de clauses de sauvegarde - aboutissent rapidement et soient étendues aux produits sidérurgiques, comme il vient d'être

demandé au Conseil par la Commission.

LE PROGRAMME DE RECHERCHES D'EURATOM.- Le Comité consultatif général du Centre Commun de recherche vient de formuler un avis positif sur le projet de programme de recherches qui lui avait été soumis par M. Caprioglio, Directeur général du Centre. Il s'agit d'un programme triennal comprenant des actions de soutien au développement des réacteurs, des actions de service public, de la recherche fondamentale et des actions non nucléaires. Le montant global des dépenses prévues atteint quelque Uc 150 millions pour les trois années, et un personnel de 2.000 agents, soit à peu près le potentiel actuellement en place.

La Commission pourra ainsi approuver et transmettre au Conseil son nouveau programme dans les délais prévus pour que le Parlement européen puisse se prononcer dans le courant du mois de novembre.

E U R O F L A S H

- P. 17 - ASSURANCES - France: EDWARD LUMLEY & SONS développe sa filiale de Paris. Italie: NATIONAL VULCAN ENGINEERING INSURANCE GROUP installe une représentation à Gênes. Pays-Bas: Association néerlandobritannique dans ECONOMIC EUROPA VERZEKERINGS.
- P. 17 - AUTOMOBILE - Allemagne: Simplification des intérêts de SAAB SCANIA. Belgique: Création de FIAT FINANCE.
- P. 18 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: WALDON PROPERTIES s'installe à Bruxelles; Nouvel actionnaire pour STRAMIT. France: JONES, LANG, WOOTTON s'installe à Paris. Italie: INTERFININVEST développe sa filiale de Gênes. Pays-Bas: STEENFABRIEK "DE TOLLEWAARD" passe sous le contrôle de N.B.M.; P.M. & J. JONGENEEL repousse une OPA. Suisse: L. GIROD & C° est à capital allemand.
- P. 19 - CAOUTCHOUC - France: KENTREDDER DEVELOPMENT LTD s'installe à Oullins/Rhône. Pays-Bas: EUROTRANSPORTTECHNIEK est filiale de CONTINENTAL RUBBER.
- P. 20 - CHIMIE - Allemagne: Les accords AGA/L'AIR LIQUIDE. Belgique: AGA négocie l'élargissement de son contrôle sur SOGAZ. Espagne: INOFORMA est filiale de PROSYNTHESE. France: Association belgo-britannique dans INTEROX CHIMIE; Réorganisation de ENCRESES OGE par LORILLEUX LEFRANC. Pays-Bas: EMKEN NEDERLAND est à capital britannique.
- P. 21 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: PATENTS INTERNATIONAL AFFILIATES s'installe à Francfort; AZ-ANZEIGENDIENST est fondée par KNIGHT, WEGENSTEIN; SARTEC développe sa filiale de Mannheim. Belgique: EUROVEST ferme SEREX. Italie: D. BALFOUR & SONS et FOREIGN STUDY s'installent à Rome.
- P. 23 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Belgique: CLAUGER BENELUX est à capital français, et KUBITON à capital allemand; MLC TEXCONTROL appartient à LA VESDRE-BELGE DE PEIGNAGE & FILATURE. Espagne: Les accords GENERAL MOTORS (FRANCE)/DOMAR. France: NEIL & SPENCER s'installe à Paris; Constitution définitive de CELMANS par SCHNEIDER RADIO TELEVISION et LA RADIOTECHNIQUE. Italie: LANDIS & GYR reprend certains actifs CARLO GAVAZZI. Luxembourg: BILLMAN-REGULATOR ferme HOLDING DES REGULATEURS. Pays-Bas: Création de BRITISH INSULATED CALLENDER'S CABLES FINANCE.
- P. 25 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Les accords GEBR. SULZER/M.A.N.; W. KUNZ AG-MASCHINEN & APPARATEBAU s'installe à Nuremberg. Autriche: GEBR. DINGERKUS s'installe à Mödling, et SARTORIUS-

WERKE à Vienne; DUGENA-UHREN transforme en filiale sa succursale de Vienne. Belgique: AIRFLAM ferme sa filiale d'Auderghem, et ROCKWELL MANUFACTURING sa succursale de Bruxelles. Espagne: Les accords EISENWERK ROEDINGHAUSEN/MASONEILAN, et ACKERMANN FAHRZEUGBAU/TORIBIO & FACUNDO. France: ENTREPRISE PILLET passe sous le contrôle de GEBR. SULZER; MARZORATI TECHNICA INDUSTRIALE devient actionnaire d'UNICUM; CARRIER ENGINEERING et CARRIER SA sont majoritaires dans CONTINENTALE D'APPLICATIONS TECHNIQUES; ULTRASHOW est à capital luxembourgeois. Grande-Bretagne: COPELAND REFRIGERATION EUROPE ouvre une succursale à Pangbourne/Bucks. Grèce: Les accords RAPANELLI/PRIMOLIA. Suisse: SIHIFINANZ est filiale de SIEMEN & HINSCH; RHEINHÜTTE VORM. LUDWIG BECK s'installe à Steckborn-Thurgau; DANIELI est à capital italien; Les accords ALFRED H. SCHUTTE/ALBE/ANDRE BECHLER. Yougoslavie: Coopération SACET SpA/BORIS KIDRIC.

- P. 29 - CUIR - France: SOC. RONCHI VALIGERIA s'installe à Pau-Lons/B.P.
- P. 29 - EDITION - France: Négociations DUNOD/HACHETTE. Grande-Bretagne: MCA INTERNATIONAL ouvre une succursale à Londres.
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: COMPUTER MACHINERY s'installe à Stuttgart. Espagne: Créations de THOMSON-CSF IBERICA et de C.I.I. ESPANOLA. France: MILES ROMAN s'installe à Paris; Création de CENTRE DE TRAITEMENT DE DONNEES. Pays-Bas: Formation de SONY DISTRIBUTION CENTRE (EUROPE). Suisse: Association germano-suisse dans WIDIEX.
- P. 31 - FINANCE - Belgique: PHOENIX s'installe à Bruxelles. France: Renforcements de majorité dans BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. et dans CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL; DILLON READ ferme une succursale à Paris. Italie: Constitution définitive de GULF & WESTERN INTERNATIONAL. Luxembourg: EUROPA SERVICE, RENT A CAR est d'origine américaine; SPARTAN HOLDING et INTERNATIONAL MARKET FORECAST sont d'origine suisse; Création de GESTION & PARTICIPATION; BASINVEST SA HOLDING appartient à BANQUE LAMBERT. Pays-Bas: FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO élargit ses intérêts dans SLAVENBURG'S BANK.
- P. 32 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Autriche: ST. GEORG-KELLEREI est à capital allemand. Belgique: BRASSERIE ARTOIS fonde BIERCENTRALE ARTOIS WOULUWE. Espagne: UNILEVER se défait de SOC. ESPANOLA DE NUTRICION ANIMALE. France: LUKULLUS FLEISCHWARENFABRIK ferme sa filiale de Bouzonville/Moselle; F.J. BURRUS & CIE reprend indirectement certains actifs à FRANCAISE DES CHOCOLATS & DES THES L. SCHAAL & CIE; EXPLOTTATION AGRICOLE RHODANIENNE-SEAR est à capital américain. Pays-Bas: HEINEKENS prend le contrôle absolu de COEBERGHES; VERBUNT & C° passe sous le contrôle de DOUWE EGBERTS.